



Superphosphate Unique, Granulés 0-20-0

ENGRAIS CE Engrais Simple Superphosphate Unique, Granulée 0-20-0

P_2O_5 : 20,0 % anhydride phosphorique total 19,0 % anhydride phosphorique, soluble dans le citrate d'ammonium neutre, dont 18,0 % soluble dans l'eau

CaO: 26,0 % oxyde de calcium
11,0 % oxyde de calcium, soluble dans l'eau

SO₃: 26,0 % trioxyde de soufre
19,0 % trioxyde de soufre, soluble dans l'eau

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Mention d'avertissement: Danger

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Eye Dam. 1, H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2, H315 Provoque une irritation cutanée.



Conseils de prudence:

Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280.6 Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

Intervention: P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si usé et si elles peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302+352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA**

PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P332+313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Ingrédients dangereux: superphosphates

Agrium Europe SA (Une filiale de Nutrien Ltd.)

Avenue Louise 326/36
1050 Bruxelles, Belgique
Tel: +32 (0) 2 646 70 00
Fax: +32 (0) 2 646 68 60
commercial@nutrien.eu